

# **SUD - EST** ———

# ——— **PREVENTION**

IRFTS  
26, rue du 35<sup>ème</sup> Régiment  
d'Aviation  
69500 BRON

**A l'attention de M. Guillaume BOUTTE**

Ecully, le 05 juin 2012

**N/réf :** MT/CS/L12CC0028 - ind. A

**Projet :** Système EASY-ROOF 3

**Objet :** Enquête de Technique Nouvelle visant l'insertion de certains modules photovoltaïques CENTROSOLAR dans des cadres-tuiles insérés dans le plan de couvertures

Monsieur,

Vous nous avez confié une mission en vue de l'établissement d'une Enquête de Technique Nouvelle pour le Procédé de couverture photovoltaïque EASY-ROOF 3.

Cette enquête technique a pour objet l'avis technique sur l'intégration dans le cadre tuile EASY ROOF 3 (Moules I-1) de modules photovoltaïques CENTROSOLAR référencés :

- Module Monocristallin « S-Class Professional SF → S245M60 Professional SF ; S250M60 Professional SF » de la société CENTROSOLAR de dimensions 1,002m x 1,672m x 36mm avec verre trempé (Front hardened solar glass - ep3,2mm)
- Module Polycristallin « S-Class Professional SF → S240P60 Professional SF ; S245P60 Professional SF ; S250P60 Professional SF » de la société CENTROSOLAR de dimensions 1,002m x 1,672m x 36mm avec verre solaire anti reflet HIT SM trempé (ep3,2mm)

Les justifications fournies nous permettent de conclure favorablement pour l'incorporation des panneaux référencés dans le rapport d'enquête technique pour le domaine d'emploi suivant :

- Utilisation pour les types de bâtiments suivants : bâtiments d'habitation (collectifs ou individuels), bâtiments industriels, tertiaire ou agricoles
- Atmosphère extérieure rurale non polluée, industrielle normale, sévère ou marine
- Sur bâtiments isolés ou non, en toiture froide exclusivement
- Hors climat de montagne caractérisé. (nota : certaines régions Alpines sont classés en climat de montagne en deçà de 900m)
- Zone de vent maximum : 4
- Uniquement dans les locaux à faible et moyenne hygrométrie, en ambiance saine.
- Zone sismique (jusqu'à zone 4 pour bâtiments de catégorie d'importance II)

- Dans le cas de bâtiments classés ICPE, les prescriptions des arrêtés types relatives aux traitements des couvertures priment sur toute autre disposition mentionnée dans le Dossier Technique du demandeur.
- Réalisation de versants complets ou partiels
- Implantation sur des versants de pente, imposée par la toiture, comprise entre 10° et 50° en fonction de l'exposition du site – la pente de la couverture devra être visée par le DTU considéré (série 40) – (des essais d'arrosage ont été réalisés sur un prototype sur Charpente traditionnelle avec une pente variant de 10° à 50°, le débit étant de 3l/m<sup>2</sup>/min - Ces essais se sont avérés concluants)
- La longueur entre le bas du champ PV et le faîtage ne peut excéder 12 m (toitures en petits éléments)
- L'entraxe maximal des chevrons est de 0,90m.
- Le procédé doit être mis en œuvre de telle façon que la distance de la coiffe supérieure au faîtage ne dépasse jamais 5,50m

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

**Marc TERRANOVA**

Responsable Technique agence de Lyon

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke crossing it in the middle, and a small flourish at the end of the horizontal line.